

Saint-Jacques-
le-Mineur



Plan d'urbanisme

COOPÉRATION ADMINISTRATIVE (article en vigueur du 25 novembre 2017)

ARTICLE 60-1 (AMEN)

Cette coopération administrative est uniquement la consultation en ligne et n'a pas de valeur légale. Tous les règlements émis sont adoptés avec une telle valeur légale. Au besoin, il y a donc toujours un référent à ces règlements.